



Mercredi, 22 Avril 1903.

L'achalandage des magasins a été considérable durant la semaine qui vient de s'écouler. Ce n'est pas encore la grande affluence particulière à certaines périodes exceptionnelles de l'année, mais l'on constate un mouvement tout à fait animé dans les affaires. Il est vrai que la navigation intérieure est maintenant généralement ouverte, établissant déjà un service ininterrompu de communication entre Québec et à peu près toutes les localités échelonnées sur le fleuve en haut et en bas de la ville. Les goélettes et bon nombre de bateaux à vapeur transportent ici des cargaisons complètes de victuailles et autres produits ruraux, et s'en retournent remplis de marchandises de toutes sortes: voilà déjà un appoint considérable pour le commerce, sans compter le va et vient par voitures et par chemins de fer. L'on a remarqué un élan plus accentué des affaires, et l'on s'accorde à dire que la saison débute dans des conditions bien avantageuses. Ce que nous avons vu et ce qui nous a été rapporté de source véridique touchant les transactions journalières de nos établissements de commerce est on ne peut plus encourageant. Il est bon de ne pas oublier que nos marchands et nos industriels sont plus que jamais dans leur rôle, et modifient sans cesse, en les améliorant, leurs méthodes pour attirer la clientèle et lui donner satisfaction. C'est une des caractéristiques les plus prononcées du travail qui s'opère au point de vue du commerce.

L'on se donne de la peine, infiniment de peine aujourd'hui, afin de conquérir les faveurs d'un public toujours avide de changements et de plus en plus exigeant. Ceux qui négligent ces moyens de succès en sont les victimes. Il s'en offre des exemples frappants à l'heure même où nous écrivons ces lignes. Pour n'avoir pas observé les règles du progrès, des maisons ferment leurs portes et cessent les affaires, tandis que d'autres, plus vigoureuses, plus entreprenantes, plus capables de s'imposer des sacrifices, sont en pleine prospérité. Chose bien digne de remarque, c'est que nous voyons non seulement le succès couronner les efforts des hommes d'affaires qui se sont imposés de lourdes dépenses pour frais d'annonces, d'installations, de personnel, etc, mais encore nous sommes témoins que ces mêmes hommes n'hésitent pas à entreprendre de nouvelles et plus considérables améliorations, toujours dans l'es-

poir et avec la certitude d'en être indemnisés par l'encouragement du public. Présentement, tout cela est parfaitement compris et appliqué dans notre milieu par ceux qui ont le sens vrai des affaires, et le résultat n'est point douteux.

COTATIONS, 22 AVRIL, 1903

EPICERIES

SUCRES:— Jaunes \$3.50. Ex-ground, 5 1-2c, Powdered, 5 1-2c.

MELASSES:— Barbades, pures, tonne, 33c à 35c le gallon; Porto-Rico, 32c à 33c. Fajardos, 40c à 42c.

BEURRE:— Frais, 21. Marchand, 16c à 18c; Beurrerie, 21c.

FROMAGE:— 13c.

CONSERVES EN BOITES:— Saumon, par douzaines, \$1.50; Clover leaf, \$1.60 à \$1.65. Homard, \$3.00 à \$3.25; Pois, Blé-d'Inde, et Fèves, 90c.

FRUITS SECS:— Valence, 7c à 9c; Corinthe, 5c à 6c; 4 couronnes, 8c à 9c.

TABAC CANADIEN:— En feuilles, xxx 9c à 10c; xxxx 50 lbs, 11 cents. Walker Wrappers, 17c à 18c; Kentucky, 14c à 15c; White Burleigh, 16c; Connecticut, 15c à 16c.

PLANCHES à LAVER:— Favorites, \$1.70; Waverly, \$2; Imp. Globe, \$2; Water Witch, \$1.50; King, \$2.00; Victor, \$2.10.

BALAIS:— 2 cordes, \$1.65 la doz.; 3 cordes, \$2.00 à \$2.35; 4 cordes, 3.00 à \$3.75.

FRUITS

ORANGES:— Valence, 714, \$5.50 à \$6.00 \$4.00, \$4.75 à \$5.00. Californie, 150-216, \$4.25.

CITRONS:— de Messine, 300 de gros-seur, \$2.50 à \$3.00 la boîte.

POMMES d'hiver, \$3.00 à \$4.00.

RAISIN:— Malaga, 7.75 par 50 lbs.

OIGNONS:— Rouges au quart, \$2.00 à \$2.50.

BANANES:— \$2.50 à \$3.00.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

FARINES:— Forte à boulanger, \$2.05 à \$2.10; 2e, \$1.80 à \$2.00; Roller, \$1.75 à \$1.80; Pat. Ontario, \$1.80 à \$2.00. Manitoba, \$2.15 à \$2.25.

GRAINS:— Blé Manitoba, \$1.00 à \$1.10; Avoine, 39 à 42c; Orge, par 48 lbs, 70c; Orge à drèche, 70c; Blé d'Inde, 63c à 65c; Sarrasin, 70; Pois, \$1.10. Riz \$3.20 le cent. Son \$1.00.

LARD:— Short Cut, par 200 lbs, \$24.00 à \$25.00. Clear fat, \$22.00 à \$22.50. Clear back, \$25.50 à \$26.00. Saindoux pur, le seau, \$2.30 à \$2.40. Composé, \$1.80 à \$1.85; Chaudière, \$2.00. Jambon, 12c. Bacon, 12c.

POISSONS:— Morue No 1, \$5.75. No 2, \$5.00 à \$5.25; Saumon, No 1, \$17.50 et No 2, \$15.50 à \$16.00.

HUILES:— Loup marin, 40c à 42 1-2c. Morue, 30c à 32 1-2c.

PRODUITS DE LA FERME

OEUFs:— Frais mirés, 16c; Frais de la semaine, 17c; chaulés, 12c.

PATATES:— 80 lbs, 90c.

Les adversaires des timbres de commerce jubilent. Ils ont gagné leur point devant les Chambres et se disent cer-

tains de faire disparaître de la circulation ces désormais célèbres petits carrés de papier teint et gommé. D'autres prétendent qu'il pourrait y avoir loin de la coupe aux lèvres, s'il est vrai que le débat se continue sur la question de la constitutionnalité de cette loi. Les procès sont la ressource suprême des récalcitrants, surtout quand il s'agit d'un négociant qui, paraît-il, est si régulièrement lucratif pour les compagnies propriétaires de timbres. Quoiqu'il en soit, il est à désirer que l'acheteur finisse par comprendre qu'il n'a rien à gagner en continuant à exiger de ses fournisseurs des timbres qu'ils lui font bel et bien payer. Le bon sens populaire ferait ainsi plus et mieux que la loi positive pour supprimer ce que la grande majorité de nos commerçants prétendent être une imposition et un abus.

C'est notre devoir de porter à la connaissance des marchands la nouvelle loi adoptée, cette semaine, par la législature, pour déclarer insaisissables les quatre cinquièmes des revenus des pilotes du havre de Québec et au-dessous. Comme la moyenne des recettes de chaque pilote varie de \$800 à \$1,000 par année, il est bon que le marchand n'oublie point que la partie saisissable se limite de \$160 à \$200 pour la même période.

Du reste comme il a été fort bien dit dans une lettre communiquée à la presse locale par le président en exercice de la Corporation des pilotes, il est certain que cette exemption de saisie n'empêchera pas les membres de cette corporation d'agir en gentilshommes à l'égard de leurs créanciers. Mais en affaires, la solvabilité vaut pour le moins autant que les bonnes dispositions, et il semblerait que quelques-uns des membres de la corporation auraient intérêt à s'adresser à la législature puisque l'on y a décrété qu'il était opportun de protéger les quatre cinquièmes du salaire contre les accidents de la saisie. Enfin, mieux vaut être informé du fait pour que nul n'ait à se plaindre plus tard. L. D.

LE CHARBON AMÉRICAIN ET LE MINÉRAI DE FER ESPAGNOL

D'après le journal *El Mercantil Agrícola e Industrial* de Séville, on parle d'une énorme entreprise au capital de 5,000,000 de pesetas, ayant pour objet de transporter en Espagne et dans les autres pays d'Europe le charbon américain et d'importer au retour, aux Etats-Unis, le minerai de fer espagnol. L'Espagne entrerait dans cette combinaison en fournissant le minerai de fer sur la base de 1,500,000 tonnes.

Les bateaux navigueraient sous pavillon français pour avoir droit à la prime de navigation accordée par le gouvernement de ce pays.